

Le jour huit jours de novembre 1713 a esté baptisé une fille
 de légitime mariage de quillain sieur et de Marie mandeuille
 par et par la quelle a esté nommé Marie Jeanne par
 l'aveu de tout le parain et parain digne. Marie Jeanne

Le jour dix de décembre 1713 a esté baptisé une fille
 de légitime mariage de quillain sieur et de Marie mandeuille
 par et par la quelle a esté nommé Marie Jeanne par
 l'aveu de tout le parain et parain digne. Marie Jeanne